



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

programmes

Question écrite n° 26097

Texte de la question

M. Georges Ginesta attire l'attention de M. le ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche sur la création d'entreprise. En effet, la France possède quelques critères prépondérants à la création d'entreprise. Elle peut aussi se prévaloir depuis peu, grâce à l'action déterminée et volontaire du Gouvernement, d'un nouveau cadre législatif et fiscal qui facilite la création d'entreprises. Malgré ces atouts incontestables le nombre des entreprises créées chaque année a tendance à stagner autour de 170 000 (250 000 avec les reprises d'entreprises). Les raisons susceptibles d'expliquer ce phénomène proviennent très certainement de blocages avant tout culturels et psychologiques : les Français n'ont pas suffisamment l'esprit d'entreprise. Développer cet esprit dès le plus jeune âge pourrait devenir une priorité de l'éducation nationale. En dehors de quelques initiatives promues par des associations avec parfois le soutien des Chambres de commerce et d'industrie, force est de constater que très peu de scolaires ou même d'étudiants sont sensibilisés à l'esprit d'entreprendre. C'est pourquoi il lui demande ses intentions en ce domaine et s'il a la volonté de créer, avec le secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation, un vaste mouvement de pédagogie à la création d'entreprise ou même de formation qui soit intégré aux programmes scolaires.

Texte de la réponse

Le développement de l'esprit d'entreprise est une priorité du système éducatif et c'est la raison pour laquelle M. Luc Ferry, ministre de la jeunesse, de l'éducation nationale et de la recherche, M. Xavier Darcos, ministre délégué à l'enseignement scolaire, et M. Renaud Dutreil, secrétaire d'État aux petites et moyennes entreprises, au commerce, à l'artisanat, aux professions libérales et à la consommation ont signé le 6 mars 2003 un protocole d'accord : « Une ambition partagée : développer l'esprit d'entreprendre .» Il s'agit de développer la créativité des jeunes face au risque et au changement, afin de les rendre entrepreneurs dans leurs projets professionnels. Ils seront ainsi mieux préparés à conduire les projets, à développer de nouvelles activités et à créer une entreprise. Le protocole a pour objectif de favoriser la connaissance de l'entreprise, de valoriser l'image des métiers et des filières professionnelles et d'encourager la volonté des jeunes à prendre en main leur destin par l'initiative économique. Les ministres ont défini conjointement cinq priorités pour développer l'esprit d'entreprendre : lancer une campagne nationale de promotion de l'esprit d'entreprendre avec des relais au niveau local et des actions de promotion et de formation ainsi qu'une « journée européenne de l'entreprise » ; recenser et mutualiser les initiatives grâce aux actions de l'observatoire des pratiques pédagogiques en entrepreneuriat de l'agence pour la création d'entreprise (APCE) ; site web : www.apce.com rubrique « enseignement, entrepreneuriat » ; organiser au niveau national un concours des meilleurs projets pédagogiques dès la rentrée scolaire 2003 en associant les rectorats, les partenaires du monde économique et des réseaux d'appui à la création d'entreprise ; intégrer le thème de la création d'entreprise dans les dispositifs pédagogiques existants tels que les travaux personnels encadrés, les itinéraires de découverte et les projets pluridisciplinaires à caractère professionnel. Dans le cadre extrascolaire, l'opération Envie d'agir valorisera les projets de nature économique, culturelle, sportive, humanitaire. Des réseaux d'appui à la création d'entreprise seront mobilisés

dans le cadre de « l'Ecole ouverte » ; accompagner les enseignants par la formation et des actions de sensibilisation. Enfin, une commission nationale de promotion de l'esprit d'entreprendre sera mise en place et produira un rapport annuel sur la mise en oeuvre du protocole d'accord.

Données clés

Auteur : [M. Georges Ginesta](#)

Circonscription : Var (5^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 26097

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : jeunesse et éducation nationale

Ministère attributaire : jeunesse et éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 13 octobre 2003, page 7774

Réponse publiée le : 24 novembre 2003, page 9032